SUP' SAINT JEAN

18, rue Raymond Delmotte
02100 Saint-Quentin

03 74 23 52 53
18, rue Raymond Delmotte
ufa.stjean@gmail.com
www.st-jean02.org

BREVET TECHNICIEN SUPÉRIEUR

MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL

Chef de rayon, directeur adjoint de magasin, animateur des ventes, chargé de clientèle, conseiller commercial, vendeur-conseil, téléconseiller, responsable e-commerce, responsable d'agence, manageur de caisses,...

Session 2024 / 2026

En alternance sur 2 années scolaires

Les 2 années de formation préparent les apprentis à prendre la responsabilité d'une unité commerciale de petite taille ou d'une partie de structure plus importante (boutique, supermarché, agence commerciale, site internet marchand....).

LES PRINCIPALES MISSIONS

- Management de l'équipe
- Gestion opérationnelle de l'unité commerciale
- Gestion de la relation client
- Animation et dynamisation de l'offre

PRÉ-REQUIS

- Ne pas avoir peur des responsabilités.
- Disposer de réelles compétences relationnelles.
- Disposer de compétences techniques et calculatoires pour traiter des données de gestion et avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques.

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus.*
- Être titulaire du baccalauréat général, professionnel ou technique.

*Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'admission est prononcée après examen du dossier ParcourSup du candidat (dont CV et lettre de motivation), entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.
Hors ParcourSup : prise de contact et entretien.
Délais d'admission : environ 2 mois entre l'acte de candidature et l'entrée en formation.

Si à la rentrée de septembre vous n'avez pas encore d'employeur, vous disposez d'un délai de 3 mois pour signer un contrat d'apprentissage.

"La date de début de formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début de l'exécution du contrat." (Article L622-12 du code du travail)

PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Vous insérer professionnellement dans des entreprises de distribution des secteurs alimentaires ou spécialisés, des unités commerciales, des entreprises de prestation de services...
- Vous pourrez poursuivre vos études en intégrant une licence professionnelle (logistique, distribution, e-commerce) ou un bachelor.
- Vous pourrez aussi rejoindre une école de commerce en admission parallèle pour obtenir un bac +5.

cfa JEAN BOSCO
Notre vocation, vous faire avancer !

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche actualisée le 28 février 2024

BTS MCO

FORMATION GRATUITE POUR L'APPRENTI
PRISE EN CHARGE PAR L'OPCO POUR L'EMPLOYEUR

ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Rythme d'alternance :** 2 jours en cours, 3 jours en entreprise.
- **Durée de la formation :** 1350 heures/24 mois (début septembre à fin juin pour les cours).
- **Nombre d'apprentis** : 16 par session.
- **Moyens pédagogiques :** accès WIFI, livres numériques et installation du PGI EBP sur le PC personnel de l'apprenti.
- **Livres & Carte Génération HDF :** aide forfaitaire de 200€ pour couvrir tout ou partie des frais d'acquisition.
- **Modalités d'évaluation :** après deux années de formation en contrôles continus, les apprentis passent les épreuves du BTS en ponctuel.
- **Validation :** le diplôme est obtenu par l'obtention d'une moyenne supérieure à 10/20 pour l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes. Le candidat au diplôme pourra, selon ses résultats, valider tout ou partie de la certification visée.

Pour plus d'informations consultez la fiche RNCP 38362

COÛT DE LA FORMATION

Article L6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son responsable légal."
Prix de vente : 6 750 € selon le décret n°2023-945 du 13 octobre 2023 "fixant les niveaux de prise en change des contrats d'apprentissage".
Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
Zéro reste à charge pour l'entreprise de secteur privé.
Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...)", à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en oeuvre de la contribution du Cntre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

VALEUR AJOUTÉE

L'équipe de formation est à la fois composée de **professeurs "Éducation Nationale"** mais aussi de professionnels. Ensemble, ils abordent à la fois l'aspect théorique et pratique que les apprentis côtoient déjà durant leur contrat.
Les apprentis seront préparés à la **certification VOLTAIRE** (certification de référence en orthographe et expression), disposent de la **Suite Office 365** et travaillent sur la plateforme "**Teams**".

LES TAUX POUR 2023

Taux de réussite	86 %
Taux de poursuite d'études	36 %
Taux d'interruption en cours de formation	17 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	67 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois dans l'un des métiers visés par le diplôme	71 %

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Orientation et adaptation pédagogique possible pour les personnes présentant des troubles Dys. (tutorées par un référent handicap)

Service handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeanbosco.fr

Référente handicap de l'UFA Saint Jean et la Croix, Marie-Véronique Daguet : mdaguet@ac-amiens.fr

+ d'informations sur le site internet

SUP' SAINT JEAN
18, rue Raymond Delmotte
02100 Saint-Quentin

03 74 23 52 53
18, rue Raymond Delmotte
ufa.stjean@gmail.com